



FRANCE VICTIMES 54

2025

**RAPPORT DE
GESTION**

VICTIMES PLUS JAMAIS SEULES





SOMMAIRE

I. RAPPORT MORAL	4
LES FAITS MARQUANTS DE 2025.....	5
II. PRESENTATION DE L'ASSOCIATION	11
A. LE CONSEIL D'ADMINISTRATION.....	11
B. L'EQUIPE SALARIEE	12
III. LES MISSIONS 2025	14
A. L'ACTIVITE GENERALISTE	14
1. <i>L'activité généraliste hors dispositifs particuliers</i>	14
2. <i>Le Bureau d'Aide aux Victimes</i>	14
3. <i>Les permanences extérieures</i>	15
4. <i>Les accompagnements à la Cour d'Assises et à la Cour Criminelle Départementale</i>	16
B. LES DISPOSITIFS SPECIFIQUES AUX MINEURS VICTIMES	18
1. <i>Les auditions « MELANIE »</i>	18
2. <i>La mission « Administrateur Ad-hoc »</i>	19
C. L'ACTIVITE DES VIOLENCES INTRA-FAMILIALES.....	20
1. <i>Le traitement des EVVI</i>	20
2. <i>La gestion des dispositifs de protection</i>	20
3. <i>La Commission d'Application des Peines (CAP)</i>	21
4. <i>Le protocole « garde à vue »</i>	22
D. L'ACCOMPAGNEMENT PSYCHOLOGIQUE	24
E. L'ACCOMPAGNEMENT SOCIAL	24
F. LES AUTRES MISSIONS	25
1. <i>La mission justice restaurative</i>	25
2. <i>La mission du chien d'assistance judiciaire</i>	26
3. <i>Les actions de sensibilisation</i>	27
IV. LES TEMPS FORTS	28
V. LES PERSPECTIVES 2026	29
VI. RAPPORT FINANCIER 2025	31
BILAN.....	31
COMPTE DE RESULTAT	31
VII. LES PARTENAIRES DE FRANCE VICTIMES 54	35



I. Rapport Moral

France Victimes 54 a été agréée le 22 juin 2020 « association d'aide aux victimes » par le Ministère de la Justice, et ce pour une période de 5 ans, ce qui en fait un partenaire privilégié du Parquet. **L'agrément a été renouvelé en juillet 2025 (jusqu'en 2030).**

France Victimes 54 est conventionnée par la Cour d'Appel de Nancy et reconnue en qualité de **Bureau d'Aide aux Victimes (BAV) depuis janvier 2012**. A ce titre, elle réalise des permanences dans les locaux de la Cité Judiciaire.



En 2025, l'équipe est constituée de 15 personnes : 11 juristes, 2 psychologues, 1 psychologue de supervision et 1 directeur (50 % de son temps de travail). A noter : deux assistances sociales sont également mises à disposition de l'association par le CHRU de Nancy pour offrir un accompagnement social aux victimes.

Les salariés sont particulièrement investis dans les missions qu'ils accomplissent. Ils font preuve d'un grand professionnalisme pour accompagner les victimes dans des conditions parfois complexes.

En 2025, les administrateurs bénévoles ont participé à **5 Conseils d'Administration** et **3 Bureaux** pour assurer le bon fonctionnement de l'association.

Je remercie très sincèrement les salariés et les administrateurs pour leur engagement au service des victimes et de l'association.

Les bénévoles sont essentiels pour permettre le bon fonctionnement de la structure et leur participation active à la vie statutaire de France Victimes 54 favorise le développement de l'association.

France Victimes 54, représentée par Anne-Sophie GAVRILOFF, est également impliquée dans la vie de la Fédération France Victimes, en qualité d'administrateur. Elle s'investit au sein de la Commission « Communication ». Réélue lors de l'Assemblée Générale du 27 avril 2023, elle a intégré le Bureau et est devenue porte-parole de la Fédération.



En 2025, France Victimes 54 a accueilli 4 095 victimes ; si le nombre de victimes est en diminution par rapport à l'exercice 2024 (5 226 victimes), l'activité reste néanmoins soutenue en raison de situations de plus en plus complexes. Cette baisse du nombre de victimes accompagnées s'explique principalement par :

- Le pic d'activité 2024 lié à la prise en charge exceptionnelle de près de 581 victimes dans le cadre du procès « hors normes » Carton Rouge, qui a concerné 815 parties civiles ;
- Et les difficultés liées à la diminution du nombre de dossiers d'audience (estimation : 800 victimes) ; les juristes de France Victimes 54 disposent de moins de coordonnées de victimes, personnes physiques, convoquées à une audience, à contacter.

Les faits marquants de 2025

- Concernant la **prise en charge des victimes violences intrafamiliales** : Les interventions en direction des victimes de violences intrafamiliales représentent environ 40 % des personnes accompagnées par les salariés.

La prise en charge des victimes est pluridisciplinaire : juridique, psychologique et sociale. Le développement d'outils tels que le Téléphone Grave Danger ou le Bracelet Anti-Rapprochement, favorise la protection des victimes.

Le partenariat France Victimes 54 - Parquet de Nancy permet de mettre en œuvre de manière une politique d'aide aux victimes efficace et adaptée aux besoins des victimes.

L'accompagnement des victimes de violences conjugales, avec les évaluations approfondies des victimes (EVVI), le suivi des situations « sortie de détention des auteurs », ... sont des dispositifs qui ont fait leurs preuves et doivent être renforcés.

En 2025, l'association a accompagné **1 649 victimes de violences conjugales, dont 889 nouvelles situations.**

En 2025, France Victimes 54 a accompagné 77 femmes bénéficiaires du TGD (90 en 2024) et 19 dispositifs BAR ont été ordonnés par l'autorité judiciaire au sein du Tribunal Judiciaire de Nancy (31 en 2024).

Il convient de noter que la prise en charge de ces victimes nécessite de mobiliser des moyens significatifs pour les accompagner au mieux (entretiens multiples avec les juristes et psychologues, parfois avec les assistantes sociales, prise en charge des enfants co-victimes, ...).

Depuis la loi n°2021-401 du 8 avril 2021, le Procureur de la République, dans le cadre des mesures alternatives aux poursuites, peut demander à l'auteur de verser une contribution financière à une association agréée d'aide aux victimes. La **convention « contributions citoyennes »** a été signée à Nancy entre le Parquet et France Victimes 54 le 4 décembre 2021.

Les recettes perçues en 2025 (4 920 €, contre 9 435 € en 2024) financent principalement les frais d'interprétariat, les trajets en taxi et des nuitées d'hébergement.

- Deux assistantes sociales mises à disposition à hauteur de 50 % de leur temps de travail par le CHRU de Nancy Brabois, accompagnent les victimes de violences conjugales (principalement sur les sites de l'Hôpital Central et de la Maternité Régionale). Leur intervention complète les missions juridiques et psychologiques de France Victimes 54, pour une prise en charge globale.

Les missions au sein de l'UAPED ont permis d'accompagner près de 100 familles suite à l'audition de leur enfant et de réaliser plus de 215 diligences. Il convient de rappeler que les auditions sont demandées par le Parquet et que France Victimes 54 n'intervient que pour certaines d'entre elles (lorsque les parents ne sont pas mis en cause). Deux salariés sont mobilisés pour réaliser l'accompagnement des mineurs victimes.

- Depuis juin 2024, France Victimes 54 est inscrite sur la liste des **administrateurs ad hoc de la Cour d'Appel de Nancy**, uniquement dans le champ pénal. 49 désignations ont eu lieu en 2025, et 54 enfants sont suivis dans le cadre de cette mission.

SAXO, Chien d'Assistance Judiciaire (CAJ), a accompagné pendant 18 mois les victimes les plus fragiles. Ses interventions ont montré l'intérêt d'un CAJ aux côtés des victimes. En raison de soucis de santé, il a été remplacé à la rentrée 2025 par UBBLE.

- Après plusieurs réunions de travail en 2024, une **première session de Rencontre Condamnés Victimes (RCV)** a eu lieu en 2025 sur la thématique des violences conjugales. Si cette mesure de justice restaurative apparaît bénéfique pour les victimes dans leur processus de restauration, elle est particulièrement chronophage pour l'équipe.

- France Victimes 54 est membre du Comité Local d'Aide aux Victimes (CLAV) et a participé au CLAV organisé sur les violences dans le sport.

- Soucieuse d'être au plus proche des victimes, France Victimes 54 maintient un maillage territorial sur le ressort du Tribunal Judiciaire. **757 personnes ont été reçues lors des permanences décentralisées.**

- **France Victimes 54 est également membre de plusieurs CISPD** sur le département et participe aux réunions de ces différents conseils.

- L'association participe à de **nombreuses actions de sensibilisation** (cyberviolences, violences sexuelles et sexistes dans le sport, sensibilisation des agents de la Métropole du Grand Nancy et d'intercommunalités, des professionnels de santé, ...). Ces activités de prévention sont en augmentation.

- France Victimes 54 est membre fondateur de la **Maison des Femmes de Nancy** ; la structure a débuté son activité en novembre 2025. France Victimes 54 y réalise des permanences juridiques.

- France Victimes 54 a mis en place depuis le mois d'octobre 2025 des permanences juridiques dans les locaux de la **Maison de la Résilience**, établissement de soins rattaché au Centre Psychothérapeutique de Nancy.

- **Les actions de l'association sont menées en partenariat avec de nombreux acteurs dont :** les services de Justice, la Police Nationale, la Gendarmerie, le Barreau, le CHRU de Nancy, la Direction Départementale de la Cohésion Sociale, le CIDFF, Réalise, ARELIA, l'ARS, l'UMJ, le SPIP, ...

- **Fait majeur en termes de Ressources Humaines :**

Après le chantier « RH » mené en 2024 (revalorisation des tickets restaurants, approbation de nouveaux accords collectifs, ...), la prime Ségur a été appliquée aux salariés à compter du 1^{er} janvier 2025.

- **Sur le plan « logistique » :**

Le câblage et la pose de la fibre facilitent grandement le travail des salariés, notamment au Bureau d'Aide aux Victimes.



Les missions de France Victimes 54 sont reconnues et soutenues par nos partenaires financiers. France Victimes 54 bénéficie de moyens lui permettant d'accompagner les victimes dans leurs démarches.

Pour autant, l'élargissement des missions confiées à l'association et la complexité croissante des situations à traiter, justifieraient un renforcement de l'équipe de juristes pour pouvoir offrir une meilleure prise en charge aux victimes.

Je remercie tout particulièrement les autorités judiciaires :

- Mme DOYEN, Présidente du Tribunal Judiciaire ;

- M. CAPIN DULHOSTE, Procureur de la République ;

qui nous permettent de travailler dans de bonnes conditions dans les locaux de la Cité Judiciaire.

- Mme N'HARI, Magistrate Déléguée à la Politique Associative, Monsieur JEAN-TALON, Premier Président de la Cour d'Appel et M. BERBAIN, Procureur Général de la Cour d'Appel, qui soutiennent l'action de France Victimes 54.

Je remercie également :

- **la Métropole du Grand Nancy**, qui subventionne France Victimes 54, notamment pour la réalisation de permanences dans les Maisons de la Justice et du Droit de la Métropole ;
- **la Préfecture de Meurthe et Moselle**,
- **le Département de Meurthe et Moselle qui finance plus particulièrement notre action d'Administrateur Ad Hoc**,
- **les collectivités territoriales**, qui contribuent au financement des permanences décentralisées et des actions de sensibilisation ;
- **le CHRU de Nancy**, ainsi que **l'Agence Régionale de Santé**, qui permettent à France Victimes 54 de proposer aux victimes un accompagnement social de grande qualité ;
- **les clubs services qui soutiennent l'association, et le clown Chamalo.**

Focus : Chiffres clés 2025



4 095
Victimes
aidées



2 743
De victimes
sont des
femmes



516
Personnes
mineures



1 649
Violences intra
familiales



3 096
Nouvelles
victimes en
2025



11 113
Nombre
d'entretiens



3 104
Nombre
d'appels reçus



77%
Victimes
d'atteintes aux
personnes



18%
Victimes
d'atteintes aux
biens



5%
Victimes
d'accidents de
la circulation
et autres
infractions



Qui sommes-nous ?

Créée en 1983, France Victimes 54 est une association spécialisée dans l'aide aux victimes d'infractions pénales depuis plus de 40 ans. Elle est **agrée par le ministère de la Justice depuis 2020**.

France Victimes 54 propose aux victimes majeures et mineures, ainsi qu'à leurs familles, un accueil bienveillant, **une écoute professionnelle, une information juridique, un accompagnement psychologique et social tout au long de la procédure**.

Elle s'inscrit dans plusieurs dispositifs spécifiques à destination des victimes de violences intrafamiliales et des victimes mineures.

Elle développe également des actions de prévention à destination des jeunes, notamment dans le domaine des cyberviolences.

Elle réalise de nombreuses actions de sensibilisation et de prévention (sensibilisation des professionnels et des étudiants, actions de prévention des violences sexuelles et sexistes dans le cadre sportif, ...).

France Victimes 54 est également référente terrorisme sur le territoire de la Meurthe et Moselle



Membre de la fédération France Victimes

1 Fédération | 130 Associations | 1 700 Professionnels | 1 560 Lieux d'accueil

II. Présentation de l'association

A. Le conseil d'administration

Le collège des membres actifs :

- Anne-Sophie **GAVRILOFF, Présidente**
- Denise **ZIMMERMANN, Vice-Présidente**
- Véronique **RAVON, Trésorière**
- Fernand **LORRAIN, Trésorier Adjoint**
- Christine **MUNIER, Secrétaire**
- Gérard **NOEL, Secrétaire Adjoint**
- Patrick **HIPOLITE**
- Achille **THOMASSIN**
- Philippe **GEORGEL**
- Jean-Pierre **PESSON**

Le collège des membres de droit :

- Monsieur le Bâtonnier de l'Ordre des avocats de Nancy,
- La Métropole du Grand Nancy, représentée par Monsieur **Alain LIESENFELT**,
- L'Association des Maires de Meurthe et Moselle, représentée par Madame **Evelyne MATHIS**, Maire de Velle sur Moselle.

Le Bureau est composé de :

Anne-Sophie **GAVRILOFF**

Denise **ZIMMERMANN**

Christine **MUNIER**

Véronique **RAVON**

Fernand **LORRAIN**

Gérard **NOEL**

En 2025, le Conseil d'Administration s'est réuni 5 fois et le Bureau 3.

B.L'équipe salariée

Direction



Alain BOUCHARD
Directeur

Alternante RH



Adeline DUPREY
Alternante RH

Référentes



Sabine ANTOINE
Réfèrente mineurs, administratrice ad-hoc, UMJ/UAPED
Directrice adjointe



Cécile STYNS
Réfèrente BAV - Justice Restaurative
Permanences extérieures



Amandine GRADOUX
Réfèrente violences conjugales, CAJ,
Maison des Femmes, Groupe de parole



Filiz YASAR
Juriste accueillante, animatrice
cyberviolences



Clémence HANNEWALD
Juriste accueillante, BAV



Sylvie MOSSERON
Juriste généraliste, Maison de la
Résilience violences sexistes et
sexuelles



Lise PERRAT
Juriste généraliste
Procès Carton Rouge

**Violences
conjugales**



Julien SCHNEIDER
Juristes violences conjugales,
animateur cyberviolences



Cécile DEDERICHS
Juriste violences conjugales



Méline LEMOINE VITALONI
Juriste violences conjugales

Mineurs



Amandine OGE
Juriste mineurs, UMJ/UAPED,
administratrice ad-hoc



Pascal PINKELE
Psychologue



Fanny RYBARCZYK
Psychologue, Groupe de parole



Christelle FIORUCCI
Psychologue superviseuse

**Assistantes
sociales**



Isabelle CRISTINELLI
Assistante sociale (poste partagé
avec le CHRU)



Jackie VALTAIN
Assistante sociale (poste partagé avec
le CHRU)

Focus : Actions 2025 à destination des salariés



- Mise en place de la prime Ségur à compter du 1^{er} janvier 2025 ;
- Mise en œuvre du télétravail ;
- Formation aux 1ers secours en santé mentale pour 8 salariés ;
- 38 jours de formation réalisés par les salariés de l'association ;
- Participation de 7 salariés aux Assises de la Fédération France Victimes à Strasbourg ;
- Groupe de supervision de 2 heures par mois avec une psychologue ;
- Entretien individuel, à la demande, avec la psychologue de supervision.

III. Les missions 2025

A. L'activité généraliste

1. L'activité généraliste hors dispositifs particuliers

- Accueil bienveillant, respect du temps de la victime (silences, expression de ses ressentis, ...), évaluation des besoins psychologiques, sociaux, mais aussi de protection des personnes et orientation en conséquence (vers les psychologues et/ou les juristes spécialisés en dispositifs de protection de l'association, des structures de soins, des services sociaux, ...).



4 649

Diligences effectuées

- Information et accompagnement juridique tout au long de la procédure (explication de la procédure en cours ou à venir, information régulière sur l'avancement de la procédure, mise en relation avec un avocat, ...)

- Aide dans les démarches (diligences effectuées par France Victimes 54 au soutien de la victime : aide à la constitution d'un dossier d'aide juridictionnelle, démarches auprès de l'autorité judiciaire, des assureurs, du fonds de garantie, ...).

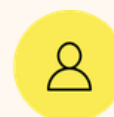
2. Le Bureau d'Aide aux Victimes

Le Bureau d'Aide aux Victimes (BAV) a pour fonction de renseigner, d'orienter et d'accompagner les victimes d'infraction pénale (article D 47-6-15 du Code de Procédure Pénale).

L'activité au sein du Bureau d'Aide aux Victimes au Tribunal Judiciaire de Nancy comprend :

- L'aide apportée aux victimes orientées vers les permanences du BAV, notamment par le Service d'Accueil Unique du Justiciable (SAUJ) ou les huissiers d'audience ;
- L'aide apportée aux victimes, en urgence, dans le cadre des audiences de comparutions immédiates (CI) et de comparutions sur reconnaissance préalable de culpabilité (CRPC).
- L'aide apportée aux victimes dans le cadre des autres audiences du Tribunal Correctionnel ou de Police (BAV dit proactif).

L'objectif est d'informer la victime sur ses droits et de l'aider dans ses démarches, en amont et après l'audience (relais vers l'avocat de permanence « victime », information sur la constitution de partie civile, déroulé de l'audience, aide à la constitution d'un dossier d'aide juridictionnelle, informations sur les systèmes d'indemnisation, ...)



1 336
Victimes aidées au BAV

Dont



563
victimes ayant bénéficié d'au moins 2 entretiens

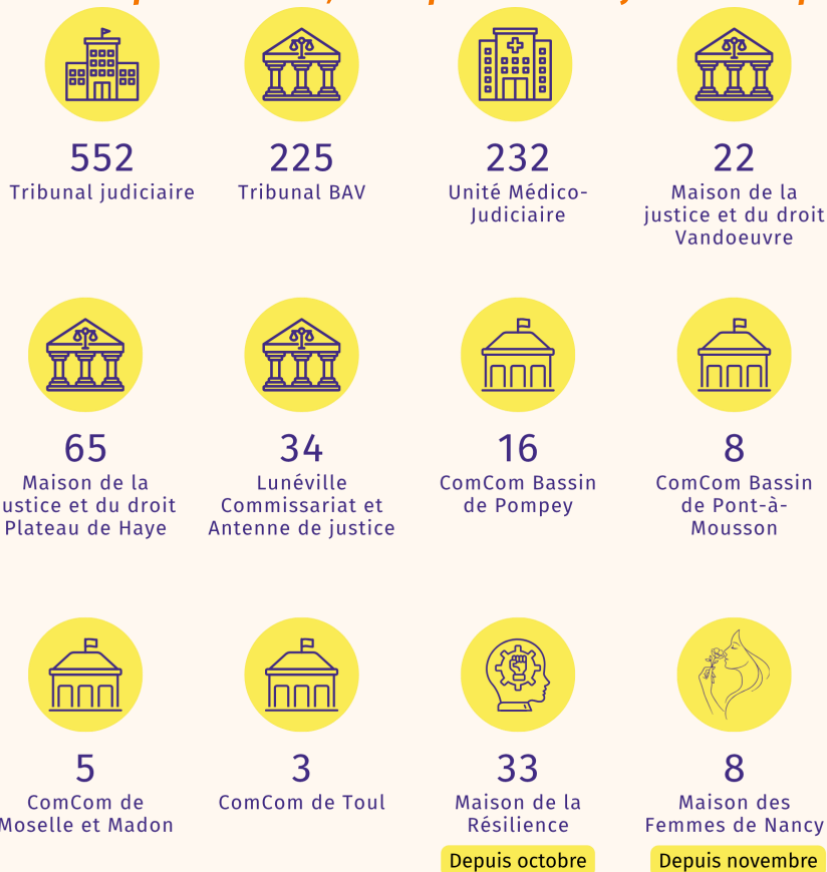
3. Les permanences extérieures

Afin d'être au plus proche des victimes, France Victimes 54 assure un accueil des victimes à la Cité Judiciaire de Nancy, au Bureau d'Aide aux Victimes (BAV) du Tribunal Judiciaire de Nancy, mais également dans plusieurs permanences décentralisées.

En 2025, deux nouvelles permanences juridiques ont été mise en place l'une à la Maison de la Résilience (structure rattachée au Centre Psychothérapique de Nancy) et l'autre à la Maison des Femmes de Nancy.

Les permanences décentralisées favorisent également, dans l'intérêt des victimes, un partenariat renforcé entre les juristes de France Victimes 54 et les professionnels des territoires.

Nos différents lieux de permanences, ainsi que nos demi-journées de permanence



4. Les accompagnements à la Cour d'Assises et à la Cour Criminelle Départementale

Les procès criminels peuvent être pour les victimes, un moment autant attendu (reconnaissance des faits) que redouté (reviviscence des faits, peur de revoir l'auteur, peur des réactions familiales, peur des représailles, ...). C'est une étape émotionnellement très intense pour elles.



103

victimes aidées

France Victimes 54 leur propose une préparation (visite de la salle en amont) et un accompagnement aux audiences.



41

D'accompagnement
en audience

Les **juristes, psychologues et/ou assistantes sociales** informent au préalable les avocats de cette démarche.

Le **Chien d'Assistance Judiciaire de l'association** peut également être présent lors de ces audiences pour apaiser et libérer la parole de la personne victime (cf. page 26).



Focus : Le procès « Carton Rouge »

Le procès Carton Rouge fait partie de ces dossiers exceptionnels qui demandent une organisation et du temps.

Ce procès, dirigé par la juridiction interrégionale spécialisée, débute par une vague opération d'escroquerie entre 2016 et 2018 visant des particuliers mais aussi des clubs de football.

Le procès s'est déroulé sur plusieurs semaines, du 21 octobre au 15 novembre 2024 ; en amont, ce sont des semaines de préparation pour contacter le plus grand nombre de victimes parmi les 800 identifiées.

La fin du procès et le délibéré rendu le 31 mars 2025 n'ont pas signé l'arrêt de ce procès puisque de nombreux recours ont été demandés par les différents mis en cause. Les juristes ont informé les victimes de ces recours et les ont accompagnées dans les différentes démarches.

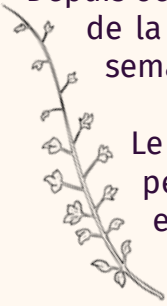
À ce jour, le procès Carton Rouge est toujours en cours et a demandé le retour d'une juriste en renfort.



Focus : La Maison de la Résilience et la Maison des Femmes de Nancy

La Maison de la Résilience

Depuis octobre 2025, France Victimes 54 exerce des permanences juridiques au sein de la Maison de la Résilience de Nancy à raison d'une journée et demie par semaine.



Le temps de travail dans cet établissement de soin est important pour les personnes suivies qui, pour la plupart, ont un vécu traumatique important et dont la résilience passe par une reconnaissance pénale.

Le rôle de la juriste est d'apporter une écoute, mais aussi des réponses concernant le dépôt de plainte, l'enquête et la procédure pénale.

La Maison des Femmes de Nancy

Cette association, dont France Victimes 54 est administratrice, a été inaugurée en novembre 2025.

Elle dispose d'un accueil de jour pour les femmes victimes de violences et leurs enfants. La maison des Femmes de Nancy a également vocation à simplifier la mise à l'abri de celles-ci. Par ailleurs, elle dispose d'un espace de sensibilisation dédié aux droits des femmes et à l'égalité femmes-hommes.

La structure a également vocation à soutenir les projets locaux qui permettent une meilleure reconnaissance et prise en charge des victimes.

France Victimes 54 y tient une permanence juridique chaque semaine.

Une psychologue de l'association a également animé un groupe de paroles, dédié aux femmes victimes de violences.



B. Les dispositifs spécifiques aux mineurs victimes



1. Les auditions « MELANIE »

France Victime 54 est associée depuis 2019 à un dispositif innovant dans le cadre des auditions dites « Mélanie » permettant, dans l'intérêt de l'enfant victime, de prendre en compte l'impact des faits et/ou de la révélation de ceux-ci sur la famille.



298
Entretiens

Pendant le temps de l'audition de l'enfant à l'Unité Médico-Judiciaire (UMJ) par des enquêteurs formés, les parents (non mis en cause) sont pris en charge par un binôme juriste France Victimes 54 et psychologue de l'UMJ.

L'idée est d'apporter aide, soutien et accompagnement pluridisciplinaire aux parents, ce qui peut les aider à être souteneurs envers leurs enfants victimes (la qualité du soutien parental est un des facteurs essentiels de la reconstruction de l'enfant).

Le dispositif répond aux besoins spécifiques des parents impactés par la révélation des faits (besoin d'écoute, besoins psychologiques, besoins d'information juridique, besoin d'identifier les personnes ressources, besoin d'accompagnement tout au long de la procédure, ...). **Il permet de les informer et de les sensibiliser aux besoins spécifiques de leur enfant victime** (information sur les symptômes éventuels de l'enfant, évaluation des besoins juridiques et de prise en charge de l'enfant, orientation et/ou proposition de prise en charge psychologique, ...).



146
Familles
aidées

La prise en charge des familles peut s'inscrire dans la durée, France Victimes 54 les accompagne si elles le souhaitent à tous les stades de leur parcours judiciaire et les prépare à chaque étape de la procédure (ouverture d'une information judiciaire, classement sans suite, audience, fonds de garantie, ...).

2. La mission « Administrateur Ad-hoc »

France Victimes 54 est inscrite sur la liste des Administrateurs Ad Hoc (AAH) en matière pénale depuis juin 2024.

L'administrateur « assure la protection des intérêts d'un mineur victime et exerce au nom de celui-ci les droits reconnus à la partie civile » (article 706-50 du code de procédure pénale). Il peut être désigné par le Procureur de la République, le juge d'instruction ou la juridiction de jugement saisi de faits volontairement commis à l'encontre d'un mineur, lorsque la protection de ses intérêts n'est pas complètement assurée par ses représentants légaux ou par l'un d'eux.



49
Désignations



54
Enfants
suivis

Il a une mission juridique (représenter les intérêts de l'enfant en justice) ; il joue également **un rôle pédagogique et de soutien**. Il s'agit d'offrir à l'enfant une écoute professionnelle spécialisée et bienveillante, de lui expliquer régulièrement la procédure en cours, ses avancées, de le préparer et de l'accompagner à tous les stades de celle-ci.

Après l'audience, l'Administrateur Ad Hoc, avec l'autorisation du Juge aux Affaires Familiales chargé des tutelles des mineurs, s'assure de l'exécution de la décision sur le plan civil (ouverture d'un compte bancaire au nom du mineur, saisine des fonds de garantie et versement des fonds sur ce compte).



227
Entretiens



Outil pédagogique à destination des enfants accompagnés dans le cadre de la mission ad-hoc avant et après l'audience, développé par le pôle « Mineurs » de France Victimes 54.

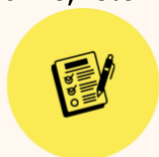


C. L'activité des violences intra-familiales

1. Le traitement des EVVI

Les évaluations de victimes d'infractions dans le cadre du couple ou du couple séparé sont en général demandées dans l'urgence, à la suite d'une plainte ou de la révélation de faits. Les juristes doivent rencontrer dans un délai court ces victimes afin de vérifier si un danger réel et immédiat existe ou non.

L'évaluation permet de faire un point sur plusieurs aspects : situation familiale de la victime, éléments de vulnérabilité, temporalité et durée des faits de violence, antécédents judiciaires de la personne mise en cause, ... Tous ces éléments vont permettre de vérifier si l'on se trouve face à un danger certain qui nécessiterait la mise en place de protections particulières, notamment les dispositifs de protection.



220

Entretiens
d'évaluation

Pour ce faire, le professionnel doit **rédiger un rapport à l'attention de l'autorité judiciaire** afin de motiver sa demande de dispositif de protection, au vu des éléments portés par la victime.

2. La gestion des dispositifs de protection

Comme énoncé précédemment, les juristes doivent rédiger une demande à destination d'un magistrat qui décidera ou non de faire bénéficier la victime d'un dispositif de protection. Plusieurs critères doivent être remplis afin de déclencher la remise d'un dispositif.

Il existe donc deux dispositifs sur le territoire national : **le Téléphone Grave Danger** (TGD) et **le Bracelet Anti-Rapprochement** (BAR).

Ces deux dispositifs ne répondent pas aux mêmes besoins.

En effet, le TGD est une unité mobile semblable à un téléphone dont seule la victime a la connaissance. Ce dispositif repose sur la proactivité de la victime, qui doit déclencher une alerte si l'individu se présente à elle.

La remise du TGD n'est pas soumise à décision de justice, uniquement à l'autorisation du Procureur de la République.



77

Bénéficiaires
TGD



307

Entretiens
TGD



61

Évaluations
TGD

A l'inverse, le BAR nécessite une décision de justice ; l'auteur est donc informé de la mise en place de cette unité puisqu'il est lui-même porteur d'un bracelet électronique et d'un téléphone de localisation.

Quant à la victime, elle dispose uniquement de l'unité mobile. Les deux personnes sont donc localisées constamment et ne doivent pas entrer dans un périmètre établi.



19
Bénéficiaires
BAR



113
Entretiens
BAR



12
Évaluations
BAR

Les juristes ont la charge d'un suivi mensuel de la situation de la victime.

Les juristes font face à plusieurs difficultés dont : la restitution des unités mobiles par leurs bénéficiaires, le remplacement des unités détériorées ou défectueuses, l'absence de réponse des victimes,

3. La Commission d'Application des Peines (CAP)

Parallèlement à ces missions d'évaluation et de suivi, les juristes poursuivent leur accompagnement auprès des victimes dans le cadre de l'incarcération de l'auteur des faits.

Un protocole signé le 20 octobre 2022 existe sur le ressort du Tribunal Judiciaire de Nancy permettant à l'association de bénéficier des informations de sorties de détention à venir.

Les juristes doivent aviser la victime et vérifier si, durant le temps de l'emprisonnement, l'auteur n'a pas cherché à la contacter, ou si la victime se sent sereine face à cela.

Les magistrats de l'application des peines, ainsi que des conseillers d'insertion et de probation, peuvent solliciter France Victimes 54 pour procéder à des évaluations dans le cadre de ces CAP, ou à tout autre moment.

Tout comme pour les dispositifs de protection, l'intérêt est de vérifier si un danger existe pour la victime. Une fois l'entretien effectué, l'intervenant doit rendre un rapport, ainsi qu'un tableau récapitulatif à destination du service de l'application des peines.

4. Le protocole « garde à vue »

Depuis le 30 septembre 2021, France Victimes 54 est destinataire des billets de garde à vue lors d'infractions conjugales. Le juriste de permanence réceptionne celui-ci et demande immédiatement les coordonnées de la victime au service enquêteur en charge de la situation.

Il s'agit également de récupérer les informations sur la suite de la garde à vue (classement, poursuite, détention provisoire, ...) et d'en aviser la victime. Dans ce cas, une évaluation est tout à fait envisageable, notamment si un danger est perçu par les professionnels.



FOCUS : L'accueil et l'accompagnement des victimes de violences intrafamiliales au CHRU de Nancy.

Le parcours d'accompagnement en sortie d'hospitalisation s'est systématisé. 80 victimes en ont bénéficié en 2025 et la quasi-totalité des victimes ayant évoqué la violence subie au domicile ont accepté d'être accompagnées.

8 d'entre elles ont déposé plainte postérieurement à leur hospitalisation avec l'accompagnement de l'assistante sociale.

Ce parcours d'accompagnement des victimes en sortie d'hospitalisation ou de consultation est primordial, car respectueux de la volonté des victimes et du temps dont elles ont besoin pour engager une action en justice.



Focus : Le groupe de parole à destination des femmes victimes de violences intrafamiliales

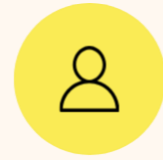
Le groupe de parole mis en place en 2025 par **France Victimes 54** s'inscrit dans la continuité de ses missions d'accompagnement global des victimes.

Destiné aux personnes ayant vécu une infraction dans le cadre intrafamilial, ce dispositif propose un espace d'échange sécurisé, confidentiel et bienveillant.

Animé par des professionnels formés, ce groupe permet aux participants de rompre l'isolement, de mettre des mots sur leur vécu et de partager leurs expériences avec d'autres personnes confrontées à des situations similaires.

L'objectif est de favoriser la reconstruction personnelle, de renforcer le sentiment de légitimité des victimes et de soutenir leur cheminement vers un mieux-être.

Les participants ont pu se retrouver, à la Maison des Femmes de Nancy, lors de dix séances afin de travailler sur des thèmes définis en amont par la psychologue et la juriste en charge de ces échanges.



5
Participant^{es}





D. L'accompagnement psychologique

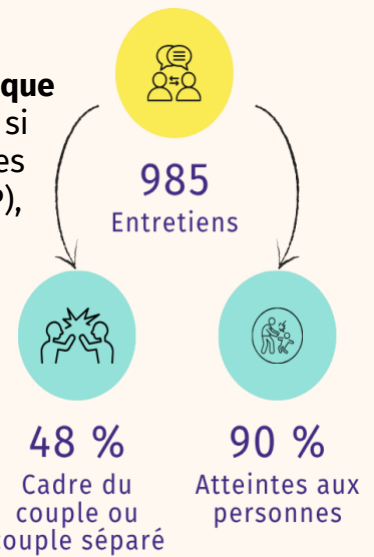
Deux psychologues exercent à temps partiel au sein de l'association France Victimes 54.

Ils ont pour mission **l'accueil et l'accompagnement psychologique** des personnes reçues à l'association ainsi que leur orientation, si nécessaire, vers une prise en charge thérapeutique (partenaires psychologues, psychiatres, Centre Médico-Psychologique (CMP), services hospitaliers, ...).

- ⇒ **Intervention auprès des victimes dans l'immédiat, le post-immédiat ou à distance**, plus ou moins longue de l'événement caractérisant l'infraction.
- ⇒ Les entretiens peuvent être **individuels ou collectifs**, et **peuvent être menés en binôme avec un juriste**.
- ⇒ **Le public accueilli est principalement adulte et adolescent**. Une orientation est également faite pour les plus jeunes (CMP, pédopsychiatre, psychologue libéral, ...).

Les psychologues peuvent **accompagner les victimes lors d'un procès criminel**.

Les psychologues de l'association interviennent également dans le cadre des différentes conventions signées par la Fédération France Victimes (MAIF, CIASE, SNCF, ...).



E. L'accompagnement social

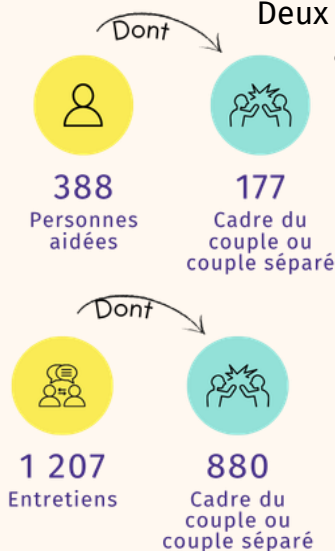
Deux assistantes sociales, mises à disposition par le CHRU de Nancy à hauteur de 50 % de leur temps de travail, proposent un accompagnement spécifique aux victimes.



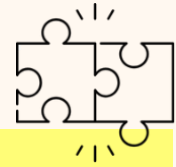
Elles les orientent et les informent sur leurs droits sociaux. Leur intervention est essentielle en matière de Violences Intrafamiliales (VIF) puisqu'elles permettent de faire le lien avec les partenaires pour une mise à l'abri rapide ou pour l'accompagnement à la plainte.

L'intervention des assistantes sociales est primordiale en matière de VIF puisqu'elles permettent le lien avec les partenaires pour une mise à l'abri rapide, ou l'accompagnement à la plainte.

Sur le long terme, elles permettent aux victimes qui en ont besoin de retrouver un logement, une situation stable et font le relais avec les intervenants locaux.



F. Les autres missions



1. La mission justice restaurative



44
Victimes
informées
de la
démarche

La justice restaurative permet à des victimes et des auteurs d'infraction volontaires de se rencontrer dans un cadre sécurisé, encadré par des professionnels formés.

Sans se substituer à la justice pénale, elle favorise le dialogue, l'expression des émotions et la compréhension des conséquences des actes.

Elle offre aux victimes un espace pour s'exprimer et se reconstruire, et aux auteurs l'opportunité de prendre conscience de leurs actes et d'assumer leurs responsabilités.

Ce dispositif repose sur le volontariat et la confidentialité, avec pour objectif l'apaisement et la reconnaissance mutuelle.

Sa mise en œuvre comprend une « pré-sélection » des participants, puis 10 semaines d'entretiens préparatoires.

Sur 7 auteurs et 5 victimes rencontrés, 3 auteurs et 3 victimes ont été retenus en février 2025 pour participer à cette mesure.



26
Orientations
vers les
animatrices

Les rencontres se sont déroulées sur 15 heures réparties en 5 séances, permettant des échanges approfondis.

Le bilan final, réalisé le 5 juin 2025 avec 3 victimes et 1 auteur, montre que les attentes ont été satisfaites et que les participants ont exprimé une satisfaction à l'issue de cette démarche.

2. La mission du chien d'assistance judiciaire



Saxo, labrador de 3 ans, a intégré le Tribunal Judiciaire de Nancy et a débuté ses interventions en janvier 2024. En 2024, il a réalisé 118 interventions auprès de 142 victimes. Courant 2025, confronté à des problèmes de santé, il a dû être réformé et confié à une famille d'accueil.



84
Entretiens

L'apport du CAJ est une véritable plus-value pour les bénéficiaires car sa présence contribue à réduire l'anxiété et le sentiment d'isolement des victimes. Aussi, France Victimes 54 a pourvu à son remplacement dans les meilleurs délais.

Depuis septembre 2025, Ubble est devenu le nouveau Chien d'Assistance Judiciaire (CAJ) du Tribunal Judiciaire de Nancy. Une salariée de France Victimes 54 est sa référente, ainsi que deux autres personnes, référentes Handi'Chiens.

Le CAJ est principalement sollicité par les forces de l'ordre lors d'un dépôt de plainte ou d'une audition MÉLANIE.

Le planning d'Ubble est géré exclusivement par la salariée de France Victimes 54, qui se charge de transmettre les demandes aux autres référentes susceptibles de l'accompagner.

En plus de ces réquisitions, Ubble joue un rôle important lors des accompagnements des victimes de faits de nature criminelle, à la Cour d'Assises ou à la Cour Criminelle Départementale.

La victime sollicite la demande d'accompagnement par le CAJ ou France Victimes 54 propose la mise à disposition de l'animal, la victime pouvant accepter ou non.

Lorsque le CAJ est mobilisé, des explications sont données sur le rôle du chien, son utilité, ... La rencontre avec la référente permet également de répondre aux éventuelles questions des victimes ou des proches accompagnants.



79
Interventions

3. Les actions de sensibilisation

- Actions de sensibilisation à destination des professionnels de : la Métropole du Grand Nancy, la Communauté de Communes du Bassin de Pompey, les maisons médicales du Sainctois, le service tutélaire de l'AEIM, France Services Colombey, le dispositif d'appui à la coordination 54 des professionnels de santé libéraux
- Interventions au DU de criminologie et de victimologie de l'Université de Lorraine
- Participation aux actions du réseau sur les violences intrafamiliales de Moselle et Madon
- Participation aux nocturnes étudiantes de l'Université de Lorraine
- Séminaire union et solidarité sur l'accès au logement pour les victimes de violences conjugales
- Ateliers de sensibilisation aux cyberviolences auprès des publics de missions locales de Pompey et de Pont-à-Mousson et aux collégiens du collège Frédéric Chopin de Nancy
- Webinaire à destination des professionnels de l'Association Des Maires 54
- Lutte contre les violences dans le sport avec le CROSL
- Participations aux réseaux sur les violences intra-familiales de Moselle-et-Madon

IV. Les temps forts

1

Première session de justice restaurative



Mars



2

Protocole en lien avec le CHRU de Nancy de prise en charge et accompagnement des victimes de violences intrafamiliales et sexuelles



Juin



3

Signature d'une convention avec la fédération étudiante FEDELOR



26
septembre



© Thibault Petit pour l'Est Républicain

4

Première session du groupe de parole à destination des femmes victimes de violences conjugales



Novembre

5

Convention avec l'Association des Maires et Présidents d'Intercommunalité du 54



Décembre

6

Signature d'une convention avec le Conseil Départemental de l'Ordre des Infirmiers



15
décembre



© Ordre des infirmiers

V. Les perspectives 2026

Les missions réalisées en 2025 seront pérennisées en 2026, avec une activité toujours soutenue dans le domaine des violences intrafamiliales et des mineurs victimes.

Un travail sera à mener, en lien avec les Juridictions, sur la **mise en œuvre des circulaires Darmanin**, dont celle portant sur la prise en charge et l'accompagnement des victimes.

La démarche proactive en direction des victimes reste une priorité de l'association, ainsi que la présence sur l'ensemble du ressort du Tribunal Judiciaire de Nancy. Ainsi, la mise en place d'un temps d'accueil à la nouvelle Maison de Justice et du Droit de Saint Max aura lieu début avril.

Les missions d'aide dévolues aux associations d'aide aux victimes demeurent axées sur :

- l'accompagnement : accès aux droits (explication de la procédure) et accueil/écoute ;
- l'évaluation :
 - * Évaluation des besoins de la victime ;
 - * Évaluation du danger avec la généralisation du TGD et du BAR ;

- une **prise en charge renforcée des mineurs victimes**.

France Victimes 54 fait de l'accompagnement de ces victimes une priorité et souhaite renforcer les moyens dédiés aux actions concernant les mineurs co-victimes de violences conjugales, notamment en leur offrant un accompagnement spécifique.

A ce titre, l'association a répondu à un appel à projets de l'Agence Régionale de Santé, relatif à la santé mentale des enfants, victimes de violences conjugales.

France Victimes 54 a créé un **groupe de parole**, animé conjointement par une psychologue et une juriste. Ce dispositif permet d'offrir aux victimes un espace où elles pourraient échanger et engager leur reconstruction. Ce groupe a vocation à se développer.

Afin d'offrir une prise en charge coordonnée des victimes, il est judicieux de **renforcer les permanences juridiques de France Victimes 54 au sein de la Maison de la Résilience** (informations concernant l'accès au droit, accompagnement dans les démarches, ...). A compter du second semestre 2026, le temps de présence de la juriste sera augmenté pour atteindre 2,5 j / semaine.

France Victimes 54 réalise des permanences juridiques à la **Maison des Femmes de Nancy** ; à compter du 2^e trimestre 2026, une permanence « psychologue » sera également mise en place au sein de la structure afin de compléter l'offre d'accompagnement.

- **France Victimes 54 est également partenaire du CDAD** ; au vu des difficultés financières rencontrées par cette structure, il pourrait être envisagé un partenariat, notamment pour la réalisation des missions de coordination des actions de sensibilisation.

Le procès « Carton Rouge » en appel a eu lieu début mars 2026.

L'association amplifiera son action de sensibilisation / formation auprès des professionnels, mesure essentielle à une meilleure prise en charge des victimes. France Victimes 54 sollicitera un financement auprès de l'ARS pour développer cette action dans les maisons de santé pluridisciplinaire.

France Victimes 54 participera aux réunions organisées par la Fédération Nationale France Victimes : Conseils d'Administration, conférence des présidents, commissions de travail, ...

Une convention entre France Victimes 54 et le Tribunal Judiciaire de Nancy a formalisé la mise à disposition à titre gratuit des locaux au sein de la Cité Judiciaire jusqu'à juin 2030. La proximité de l'association avec le Parquet et les services judiciaires est un réel atout pour mener une action efficace.

L'association demeure attentive à l'évolution du projet de nouvelle Cité Judiciaire.

En 2026, des actions « administratives » seront menées par France Victimes 54 avec :

- la recherche de nouveaux locaux pour améliorer l'accueil des victimes et les conditions de travail des salariés ;
- la poursuite d'actions de communication pour accroître la notoriété de l'association ;
- la recherche de nouveaux partenariats avec les collectivités locales ;
- la révision de la convention avec le Barreau de Nancy.

Par ailleurs, le Conseil d'Administration sera renouvelé à l'issue de l'Assemblée Générale du 9 avril 2026.

VI. Rapport financier 2025

Bilan

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01.01.2025 au 31.12.2025.

Le total de bilan au 31 décembre 2025 est de 417 070 €.

Les principales disponibilités au 31 décembre 2025 sont les suivantes :

COMPTE COURANT : 105 K€

LIVRET A : 77 K€

Elles permettent de couvrir les salaires et charges sociales de début 2026.

Compte de résultat

CHARGES :

- Les charges de personnel s'élèvent à 430 K€ au 31 décembre 2025, et représentent 80,54 % des charges d'exploitation.

PRODUITS :

- Subventions :

MINISTERE DE LA JUSTICE	393 212 €
FIPD	47 000 €
DEPARTEMENT MEURTHE ET MOSELLE	22 000 €
METROPOLE GRAND NANCY	32 000 €
DELEGATION DEPARTEMENTALE AUX DROITS DES FEMMES – PREFECTURE MEURTHE ET MOSELLE	8 700 €
DIRECTION PJJ – REGION GRAND EST	600 €
APPRENTISSAGE	1 667 €
VILLE DE LUNEVILLE	500 €
VILLE DE TOUL	1 000 €
VILLE DE NANCY	1 500 €
CDAD	5 000 €

- Dons, cotisations et contributions financières : 870 €
- Ventes de biens et de services (permanences délocalisées dans les communautés de communes et contributions citoyennes) : 18 841 €

Informations sur les contributions volontaires en nature :

- Les locaux du deuxième étage de la Cité Judiciaire mis à disposition gratuitement ont été quantifiés à hauteur de 3 419 € pour l'année (contributions volontaires).
- La mise à disposition gratuite des licences Microsoft 365 a été évaluée à 4357.44€.

Provision pour litige :

Une provision pour litige Prud'homal de 6 550€ est inscrite dans les comptes 2025 de l'association, elle correspond à la somme réclamée par un salarié.

Résultat de l'exercice

Constat d'un résultat négatif de 6 692.72€, les financements obtenus par l'association permettent un résultat proche de l'équilibre en 2025 dégradé par la provision pour litige évoquée précédemment.

Rapport Général du CAC

Compte de Résultat

1/2

		31/12/2025	31/12/2024
		12 mois	12 mois
Règlement ANC 2022-06			
PRODUITS D'EXPLOITATION	Cotisations	150	180
	Vente de biens et services		
	Ventes de biens		
	dont ventes de dons en nature		
	Ventes de prestations de service	18 841	14 145
	dont parrainages		
	Produits de tiers financeurs		
	Concours publics et subventions	508 179	425 455
	Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
	Ressources liées à la générosité du public		
	Dons manuels	40	40
	Mécénats		
	Legs, donations et assurances-vie		
	Contributions financières	680	
	Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions		5 673
	Utilisations des fonds dédiés	12 500	26 500
Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles			
Autres produits	13	29	
	Total des produits d'exploitation	540 403	472 022
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises		
	Variation de stocks		
	Achats de matières et autres approvisionnements		
	Variation de stocks		
	Autres achats et charges externes	97 259	89 193
	Aides financières	3 642	6 263
	Impôts, taxes et versements assimilés	5 960	5 236
	Salaires	329 517	268 733
	Cotisations sociales	100 298	70 129
	Dotations aux amortissements et dépréciations	4 199	3 660
	Dotations aux provisions	6 550	
	Reports en fonds dédiés		10 000
	Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées		
Autres charges	7	178	
	Total des charges d'exploitation	547 433	453 392
	RESULTAT D'EXPLOITATION	(7 030)	18 630

Compte de Résultat

2/2

		31/12/2025	31/12/2024
Reglement ANC 2022-06			
RESULTAT D'EXPLOITATION		(7 030)	18 630
PRODUITS FINANCIERS	De participation		2 255
	D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé	1 510	
	Autres intérêts et produits assimilés		
	Reprises sur dépréciations et provisions		
	Différences positives de change		
	Produits nets sur cessions de v.m.p. et d'instruments de trésorerie		
	Produits des immobilisations financières cédées		
Total des produits financiers		1 510	2 255
CHARGES FINANCIERS	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
	Intérêts et charges assimilées		
	Différences négatives de change		
	Valeurs comptables des immobilisations financières cédées		
	Charges nettes sur cessions de v.m.p. et d'instruments de trésorerie		
Total des charges financières			
RESULTAT FINANCIER		1 510	2 255
RESULTAT COURANT avant impôts		(5 520)	20 885
	Produits exceptionnels	22	55
	Charges exceptionnelles	1 195	3 654
RESULTAT EXCEPTIONNEL		(1 173)	(3 599)
Participation des salariés aux résultats			
Impôts sur les bénéfices			
TOTAL DES PRODUITS		541 935	474 332
TOTAL DES CHARGES		548 627	457 046
EXCEDENT ou DEFICIT		(6 693)	17 286
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
	Dons en nature		
	Prestations en nature	7 972	3 419
	Bénévolat		
TOTAL		7 972	3 419
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
	Secours en nature		
	Mise à disposition gratuite de biens	7 972	3 419
	Prestations		
	Personnel bénévole		
TOTAL		7 972	3 419

VII. Les partenaires de France Victimes 54



métropole Grand Nancy



